SOCIÉTÉ *adbennour bidar, philosophe* [1]

« Repasser un nouveau contrat social »

Avec son mouvement Fraternité générale, Abdennour Bidar veut redonner du sens à la notion de fraternité. Des événements festifs et réflexifs seront organisés autour des commémorations des attentats du 13 novembre.

Abdennour Bidar, philosophe. Photo Bruno CHAROY

Pourquoi lancez-vous un mouvement autour de la fraternité ?

Après les attentats, je me suis demandé laquelle de nos valeurs était à la hauteur du défi posé par la menace terroriste. Le piège à mes yeux est que la société française se laisse diviser entre musulmans et non-musulmans. Notre société souffre de multiples fractures : sociale, culturelle, territoriale… qui sont le terreau du repli sur soi, ou d'une logique de sécession avec les autres. Nous avons besoin de repasser un contrat social, et à la base de ce contrat il y a cet effort éthique de fraternité.

En quoi la notion de fraternité peut créer du lien ?

La fraternité, grande oubliée de notre devise républicaine, consiste à tendre la main à l'autre, au-delà de nos intérêts personnels ou de nos frontières communautaires. Cela passe par des choses très concrètes. Notamment des politiques publiques de rétablissement d'un minimum de mixité sociale. Il existe trop d'espaces de développement séparé, où les différences ne se rencontrent plus, où l'on se retrouve plus qu'entre « petits blancs » ou entre « petits noirs ». Je suis inspecteur de l'Éducation nationale et nous constatons qu'il y a des écoles où il n'y a que des enfants d'origine immigrée. Si nous ne traduisons pas la fraternité de manière concrète et hypervolontariste, les valeurs républicaines ne resteront que des incantations hors sol. Nous ne pouvons pas porter un discours sur les valeurs déconnecté d'actes qui travaillent à réparer les problèmes de fond de notre société.

Concrètement cela pourrait être quoi ?

Le rétablissement d'un service civique pour toute une classe d'âge permettrait le retour d'un moment où les individus se retrouvent hors de leurs frontières habituelles de classe et de culture. Elle offre aussi l'opportunité de se mettre au service de l'intérêt général. Aujourd'hui, malgré la sinistrose ambiante, des associations retissent du lien. Des personnes de bonne volonté se retroussent les manches pour que les gens se rencontrent, se mélangent, se connaissent et envisagent des objectifs communs. Avec Fraternité générale, nous voulons susciter des initiatives autour d'une période symbolique, la commémoration des attentats du 13 novembre [2]. Il y a une réponse forte à apporter pour nous montrer à nous mêmes que nous ne sommes pas morts, que nous ne nous laissons pas impressionner. Et de montrer aussi à l'extérieur que la France continue à exister par ses plus belles valeurs en essayant de les faire vivre.

Recueilli par Élodie BÉCU.

[1] **Vient de publier *Quelles valeurs partager et transmettre aujourd'hui ?* aux Éditions Albin Michel.**
[2] **www.fraternite-generale.fr**

SOCIAL *confirmé par marisol touraine*

Le RSA a augmenté de 2 % depuis septembre

Le Revenu de solidarité active (RSA) a augmenté de 2 % au 1er septembre, comme prévu dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté, selon un décret publié au Journal officiel hier.

Le montant forfaitaire mensuel du RSA (revenu minimum pour personnes sans ressources) passe ainsi « pour un allocataire, à 535,17 € à compter des allocations dues au titre du mois de septembre 2016 », selon ce décret.

Il s'agit de la quatrième hausse exceptionnelle du RSA depuis 2013, le gouvernement ayant décidé dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté d'augmenter cette prestation de 10 % sur cinq ans, en plus de l'inflation.

« Elle représente un gain de plus de 110 € par an pour une personne seule et de 227 € par an pour un couple avec deux enfants », a souligné la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, se félicitant « d'actions pour mieux protéger les Français » et pour rendre le « système plus clair et plus juste ».

Par rapport au montant du RSA en 2013, les revalorisations successives représentent en 2016 un gain en pouvoir d'achat de plus de 425 € pour l'année pour une personne seule et de près de 875 € pour un couple avec deux enfants, selon la ministre.

Plus de 2,5 millions de foyers sans ressources bénéficient du RSA. Il est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont "parents isolés" ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

ÉCONOMIE *établie à 2 170,6 mds d'euros*

La dette publique monte à 98,4 % du PIB

La dette publique de la France s'est établie à 2 170,6 milliards d'euros au deuxième trimestre, en hausse de 31,7 milliards par rapport au trimestre précédent, a annoncé hier l'Insee. Rapportée à la richesse nationale, cette dette de l'ensemble des administrations publiques, mesurée selon les critères de Maastricht, atteint 98,4 % du Produit intérieur brut, contre 97,5 % à la fin du premier trimestre.

Le ratio de la dette au deuxième trimestre est donc supérieur à l'objectif affiché par le gouvernement pour 2016. Selon Bercy, la dette publique devrait en effet atteindre 96,1 % du PIB cette année, comme en 2015, et se stabiliser l'an prochain à 96 %.

Hausse de la contribution de l'État

La contribution de l'État à la dette a augmenté de 29,8 milliards d'euros sur la période. Selon l'Insee, « cette hausse provient de l'essentiel de la dette négociable à long terme (+30,7 milliards d'euros) ».

La contribution à la dette des administrations de sécurité sociale progresse de 2,3 milliards d'euros.

La contribution à la dette des administrations publiques locales (Apul), après avoir diminué au premier trimestre, a progressé de 400 millions d'euros. Celle des organismes divers d'administration centrale (Odac) a en revanche diminué de 800 millions d'euros.

Par ailleurs la dette publique nette, qui tient compte de la trésorerie présente dans les caisses des administrations publiques, a augmenté de 24,9 milliards d'euros, représentant 88,3 % du PIB.

CONSOMMATION *des techniques marketing qui incitent le client à faire un crédit*

Quand votre carte de fidélité vous pousse à la dépense

L'association CLCV a publié une enquête démontrant que certaines cartes, incluant d'office un crédit renouvelable, sont à risque. Si ce crédit n'est pas maîtrisé, il peut mener au surendettement.

Les cartes de fidélité que l'on vous propose en magasin sont bien pratiques : certaines vous permettent de gagner des cadeaux ou de bénéficier de remises exceptionnelles, d'autres de payer vos achats en plusieurs fois sans frais.

Cependant, une enquête de la CLCV, l'association nationale de défense des consommateurs et usagers, publiée hier [1], met en garde le client contre ces petits sésames glissés dans vos portefeuilles, en dénonçant une véritable « technique marketing du crédit gratuit ». Elle consiste à appâter le consommateur en lui proposant, par exemple, un paiement en trois fois sans frais.

Or, pour l'obtenir, la souscription à la carte du magasin est exigée dans 74 % des cas. Et une fois sur deux (56,6 %), cette carte inclut un crédit renouvelable, appelé aussi crédit revolving. Attention, car il s'agit de l'instrument de crédit le plus souple à utiliser, mais aussi le plus onéreux, avec des intérêts à des taux allant jusqu'à 20 % !

Ainsi, sous couvert d'un crédit gratuit, le client se retrouve doté d'un outil qui pousse à la dépense, alors qu'il n'avait strictement rien demandé.

« Le grand danger de cette carte du magasin, c'est que ce n'est pas une carte de fidélité normale. C'est une carte de paiement, au comptant, et c'est une carte qui permet d'obtenir un crédit à la consommation, qui est évidemment le plus cher des deux », dénonce la CLCV.

Arrêter de mélanger fidélité et paiement

Et de détailler : « Pour le premier achat, vous allez avoir un crédit gratuit. Mais on vous rappellera, par courrier, par mail, par relance, que vous possédez une carte, et que cette carte contient un crédit très facile à utiliser, directement à la caisse, un crédit qui va vous permettre de rembourser par petites mensualités. Le taux d'intérêt, on va vous le donner, parce que c'est la loi, mais ce n'est pas sur cela qu'on insiste en général. Et dès lors que vous utilisez ces crédits de manière pas trop maîtrisée, ou si vous les additionnez les uns avec les autres, vous vous retrouvez dans une situation où vous ne pouvez plus faire face à vos crédits. Et, à l'extrême, vous êtes surendettés. C'est cela qu'on dénonce aujourd'hui. »

Certaines cartes de fidélité permettent de payer vos achats en plusieurs fois sans frais. Photo d'illustration Flickr/Ken Hawkins

L'association appelle donc à intensifier les contrôles sur la distribution de crédit dans les lieux de vente et que les manquements soient sanctionnés.

Elle demande aussi à ce que la carte de fidélité soit absolument distincte de la carte de paiement et de crédit du magasin : « Il faut arrêter de mélanger les deux, dans l'esprit des gens cela occasionne une confusion absolument terrible. »

Les clients sont invités à être plus attentifs. Quand un crédit à la consommation leur est proposé, le premier réflexe à avoir est de se renseigner sur le taux d'intérêt.

V. M. M.

[1] **Synthèse de 200 enquêtes « client mystère » réalisées dans 60 enseignes – alimentation, ameublement, bricolage, automobile… – de 33 départements durant le deuxième trimestre 2016.**

REPÈRES

124 762

C'est, en millions d'euros, le montant de l'encours des crédits à la consommation fin 2005. Sur cette somme, 30 910 millions d'euros concernent des crédits renouvelables.

149 230

C'est, en millions d'euros, le montant de cet encours fin 2009. La crise de 2008 est passée par là. Sur cette somme, 28 532 millions d'euros concernent les crédits renouvelables.

153 063

C'est, en millions d'euros, le montant de l'encours fin 2015, dont 19 953 millions d'euros au titre des crédits renouvelables. Si le recours au crédit renouvelable recule grâce à différentes mesures prises depuis 2010 afin de limiter sa distribution sur les lieux de vente, ces mesures ne sont pas toujours appliquées. Il pèse encore de manière importante sur le pouvoir d'achat. Selon le baromètre du surendettement de la Banque de France, au premier trimestre, les dettes à la consommation sont présentes dans 82,3 % des dossiers de surendettement, et les crédits renouvelables sont recensés dans 71,2 % des dossiers.

QUESTIONS À

Olivier Gayraud, *juriste à la CLCV, responsable de l'enquête*

« On ne vous donne pas le choix »

Photo DR

Pouvez-vous nous préciser ce que sont les crédits à la consommation ?

Il existe différents types de crédits à la consommation. Vous avez le crédit amortissable, il a un début, une fin, avec un taux qui est plutôt réduit. Vous voulez acheter un canapé à 2 000 euros ? Le crédit amortissable va vous donner 2 000 euros, avec des remboursements déterminés. Mais vous avez une autre sorte de crédit, beaucoup plus difficile à manier : le crédit renouvelable. On est à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés, le montant du crédit est en général supérieur au montant de vos achats. Au fur et à mesure que vous remboursez votre crédit, votre capacité d'emprunt se reconstitue. Et en général, ces crédits, on vous les présente avec une petite mensualité. C'est plus attractif, mais c'est également beaucoup plus cher à la fin.

Quel est le champ d'action des associations de consommateurs ?

On a identifié que ces crédits renouvelables pesaient sur le budget des consommateurs. Dans les cas extrêmes, ils mènent au surendettement. Les associations de consommateurs ont donc travaillé sur la question. Elles ont obtenu un encadrement légal : c'était la loi Lagarde en 2010 qui expliquait que, sur un lieu de vente, quand un professionnel, au-delà de 1 000 euros, vous propose un crédit renouvelable, le plus cher, il est tenu de vous permettre, à la place, de choisir un crédit amortissable, donc moins cher. Tout ceci était moyennement respecté. C'est pourquoi la loi Hamon, modifiée en 2015, a reprécisé cette obligation.

Cette loi est-elle appliquée ?

On s'aperçoit malheureusement que, quand on vous vend un crédit renouvelable sur un lieu de vente, dans 68,5 % des cas, on ne vous donne pas le choix avec un crédit amortissable. Et quand on vous le donne, vous êtes face à un vendeur qui, la plupart du temps, est incapable de vous expliquer la différence.

Propos recueillis par V. M. M.

AUTOMOBILE *le mondial de l'auto à paris*

Le diesel n'est pas mort

Un an après le scandale Volkswagen, les ventes de véhicules aux particuliers devraient s'équilibrer en France en 2016 entre essence et diesel. Mais le gazole n'est pas près de disparaître.

Derrière les discours, il y a les faits. Si les moteurs diesel des voitures particulières sont amenés à diminuer fortement dans les prochaines années au profit de l'essence mais surtout des énergies plus propres (électriques, hydrogène, hybrides…), le gazole n'est pas près de disparaître des stations-essence.

« Nous estimons sa progression en volume à 45 % d'ici 2040 », indique Catherine Brun, porte-parole du groupe ExonMobil qui distribue la marque Esso. « La part du gazole pour les véhicules légers diminue, c'est vrai, mais le diesel va rester l'énergie principale en matière de transport de marchandises, lequel va fortement augmenter », ajoute Catherine Brun, dont le groupe raffine 19 Mt de brut annuellement en France, soit 30 % de la production.

Selon un sondage réalisé par L'argus.fr auprès de 2 266 automobilistes, « 54 % des automobilistes estiment que le diesel est dangereux pour la santé » mais « 1 % se disent encore prêts à acheter un véhicule diesel ». Dans le même temps, un automobiliste sur deux ne fait plus confiance aux marques du groupe Volkswagen et 77 % estiment que ce n'est « pas la fin du diesel ».

Cette position est également défendue par le Comité des constructeurs français d'automobile. « La part du diesel dans les ventes de voitures particulières va encore diminuer, mais 90 % des véhicules utilitaires légers ont des motorisations diesel », note François Roudier, le porte-parole du CCFA qui souligne aussi que le haut de gamme, y compris des constructeurs étrangers, est encore basé sur une hégémonie du diesel. Enfin, outre une législation française qui avantage le diesel, il existe, selon François Roudier, « une antinomie entre les objectifs en matière d'émissions de CO2 et la volonté de faire disparaître les véhicules diesel ».

La part du gazole pour les véhicules légers tend à diminuer. Photo Alexandra MARCHI

« Il faut que des normes soient établies »

Volkswagen a perdu gros dans l'affaire des moteurs truqués puisque ses ventes en France et en Europe sont largement en dessous des chiffres du marché. Mais la dégringolade n'est pas non plus spectaculaire.

Soulignant qu'aucun autre constructeur n'a suivi le groupe PSA pour faire contrôler par une ONG environnementale le niveau d'émissions et de consommations en conditions réelles, Carlos Tavares a regretté, jeudi, en ouverture du Mondial de l'auto, « le discrédit jeté sur toute la profession, sans véritable différenciation et discernement, alors qu'il y a beaucoup d'écart » selon les tests effectués par la Commission Royal.

Le patron du groupe PSA a aussi souhaité que la notion de qualité de l'air soit définie de manière globale, comme l'est la qualité de l'eau sur les plages. « Nous n'avons pas encore défini ce qu'est la qualité de l'air. Un coup, on parle de CO2 puis des émissions de particules puis d'oxyde azote. Nous serions bien inspirés de réfléchir à un niveau maximum pour les polluants permettant de caractériser la qualité ou pas de l'air. Il ne faut pas prendre le problème de manière latérale », estime Carlos Tavares. Un point de vue défendu par le CCFA. « Il faut vraiment que des normes soient établies et s'imposent à tous les constructeurs de manière globale », indique François Roudier. Pas sûr que Ségolène Royal, la ministre de l'Environnement, dont la venue était annoncée ce samedi du côté de la porte de Versailles, l'entende vraiment de cette oreille.

Laurent BODIN.

Valls en visite de courtoisie

Rapport « magique » des Français avec la voiture, symbole de « liberté », qui fait « rêver »… Manuel Valls a multiplié les belles paroles hier matin en inaugurant le Mondial de l'auto en lieu et place du Président de la République, retenu aux obsèques de Shimon Peres. Pour autant, le Premier ministre n'a pas dissipé, auprès des acteurs, le sentiment d'autophobie que diffusent le gouvernement et la gauche en général.

« Le rapport des Français avec la voiture est magique et le fait que nos grands industriels, Renault, PSA, aillent mieux, se développent, créent de l'emploi, instaurent un dialogue social de très grande qualité, conquièrent des marchés, s'adaptent au marché mondial, investissent, c'est un signe d'optimisme », a indiqué le Premier ministre à l'issue d'une visite commencée, les mains dans les poches, sur le stand de la marque DS. Le secteur automobile est « en pleine effervescence », démontrant « la qualité du savoir-faire français » et « la capacité tout simplement de la France de se projeter dans l'avenir ».

« Ce secteur fait de nouveau rêver, avec des innovations de rupture », s'est félicité Manuel Valls qui a visité le salon de la porte de Versailles avec Christian Peugeot, président du comité des constructeurs français d'automobiles.

Alors que la candidate à la primaire écologiste Karima Delli a tenté, en vain, d'interpeller le Premier ministre sur les risques liés au diesel, Manuel Valls s'est contenté de souligner les « préoccupations environnementales pour réduire les émissions de CO2 et les particules » avant d'ajouter que « le dialogue social est essentiel pour mener à bien des mutations et, à bien des égards, le secteur automobile est un modèle dans ce domaine ». Sans oublier de noter que « les accords de compétitivité » conclus chez Renault et PSA démontrent que « la compétitivité et le dialogue social vont de pair ».

Le discours n'a pas, pour autant, convaincu les acteurs du secteur automobile. « C'était une visite de courtoisie. Mais à l'inverse du véhicule de courtoisie qui a une véritable utilité dans nos métiers, ces belles paroles ne changeront pas grand-chose au discours anti-voiture délivré par le gouvernement », glissait un observateur après le passage du Premier ministre.

Manuel Valls au Mondial. Photo Alexandre MARCHI

Laurent BODIN.

EN BREF

SNCF : les agents armés et en civil autorisés. Photo J. P.

TRANSPORTS

Les agents armés et en civil autorisés

Des agents de la SNCF et de la RATP pourront travailler armés et en tenue civile à compter d'aujourd'hui, en vertu d'un décret paru hier au Journal officiel, qui sera mis en œuvre dans les mois à venir. Le décret précise que les agents de sécurité seront aussi autorisés à procéder à des « palpations de sécurité » dans le cas de « circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour l'ordre public, notamment à l'entrée des gares ou des trains ».

ÉCONOMIE

Recul des prix à la consommation

Les prix à la consommation ont reculé de 0,2 % au mois de septembre par rapport à août, en raison du repli des prix des services liés au tourisme après les vacances d'été, selon les estimations provisoires publiées par l'Insee hier. La baisse par rapport à août serait toutefois moins forte qu'en septembre 2015 (- 0,4 %).

ÉDUCATION

Collèges privés : moins d'enfants défavorisés

Les élèves scolarisés dans les collèges privés en France sont issus d'un milieu social plus favorisé que ceux du public en moyenne et cet écart s'est creusé au cours des dix dernières années, selon une étude publiée hier par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, qui dépend du ministère de l'Éducation. Le système est donc dans l'ensemble très peu mixte socialement et reflète souvent la faible mixité résidentielle dans les villes.

INDUSTRIE

Alstom : réunion de travail mardi à Belfort

Le sauvetage de l'usine d'Alstom à Belfort, objet d'un bras de fer entre l'entreprise et le gouvernement depuis trois semaines, n'est toujours pas acquis, même si une « réunion de travail » avec la direction, les syndicats et les élus locaux est désormais prévue sur place mardi. Le secrétaire d'État à l'Industrie a indiqué hier qu'il participera à ce rendez-vous et qu'« il y aura forcément des éléments de réponse » sur l'avenir de l'usine de locomotives.

PARIS

Agression : un hôtel de luxe condamné

L'hôtel Park Hyatt Paris-Vendôme a été condamné aux Prud'hommes après l'agression d'une femme de chambre par un client qatari en 2010, qui avait ensuite été licenciée en 2011. Le palace et son prestataire, la Société française de services, devront verser des dommages et intérêts à l'ex-salariée, pour le préjudice subi et pour n'avoir pas rempli leurs obligations en matière de prévention du harcèlement sexuel. Au total, le montant des indemnités dues à la victime dépasse 57 000 euros. Le palace veut faire appel.

NÎMES

10 000 euros d'amende pour Roland Dumas

L'ancien ministre socialiste et ex-président du Conseil constitutionnel Roland Dumas, 94 ans, a été condamné hier à 10 000 euros d'amende à Nîmes pour recel de détournement de fonds. Un autre ancien ministre socialiste Gilbert Baumet a également été condamné dans cette affaire. Celle-ci a trait à une étude sur la vidéosurveillance, commandée à M. Dumas par M. Baumet à l'époque où il était maire de Pont-Saint-Esprit (1971-2011), dans le Gard. La justice soupçonne que cette étude ait en réalité servi à payer une partie des honoraires d'avocat de Roland Dumas. Ce dernier avait en effet défendu M. Baumet dans une affaire de malversations.